

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE  
L'YONNE

SERVICE DE  
L'ECONOMIE  
AGRICOLE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### TELEDECLARATION PAC repoussée au 15 juin 2016 : la DDT invite à déclarer au plus tôt

Par décision du ministre de l'agriculture du 29 avril dernier, la télédéclaration surfaces PAC 2016 est repoussée au 15 juin prochain.  
Désormais, les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2016 sur le site internet TelePAC [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) **jusqu'au 15 juin inclus**. Bien noter que seules les déclarations surfaces bénéficient de ce délai.

La DDT 89 invite les agriculteurs à déclarer le plutôt possible et ne pas attendre les derniers jours.

Au 12 mai, le nombre de télédéclarations signées dans l'Yonne était de 2325 sur 3200 exploitants agricoles déclarés, ce qui représente un taux de 73 %.

Durant la période PAC, du 01 avril au 15 juin 2016, la DDT de l'Yonne a mis en place un numéro de téléphone « Spécial TelePAC » :

**03 86 48 42 48**

Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles.

Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration :

**0800 221 371**